



## Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence AFGSU – Niveau 2

<p><b>Public / Pré-requis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels de santé inscrits dans la 4e partie du code de santé publique et étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice d'une de ces professions de santé</li> <li>- Personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou d'accompagnant éducatif et social mentionné à l'article R. 451-95 451-88 du code de l'action sociale et des familles ou en cours de formation</li> <li>- assistants médicaux</li> <li>- préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale</li> <li>- auxiliaires ambulanciers</li> </ul>
<p><b>Objectif général</b></p>	<p>L'AFGSU 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations françaises de bonne pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification d'une urgence à caractère médical et sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale</li> <li>- Participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE)</li> </ul> <p><i>Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence</i> <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038730202">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038730202</a></p>
<p><b>Contenu / Objectifs pédagogiques</b></p>	<p><u>Module urgences vitales: 10h30</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée</li> <li>- Alerter le SAMU ou le numéro interne de l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, transmettre les observations et suivre les conseils donnés. Connaître l'usage d'autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114</li> <li>- Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et initier les soins d'urgences selon les compétences acquises par ailleurs</li> <li>- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes, réaliser les gestes adéquats et initier les soins d'urgence (monitorage, oxygénothérapie si besoin)</li> <li>- Arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot, réévaluation)</li> <li>- Identifier un arrêt cardiaque et réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu, initier les soins d'urgence et anticiper la réanimation spécialisée</li> <li>- Transmettre à l'équipe venant en renfort un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte</li> <li>- Connaître les techniques d'hygiène de base (mesures barrières)</li> <li>- Mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin</li> <li>- Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux</li> <li>- Appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence</li> </ul> <p><u>Module prise en charge des urgences potentielles: 7h</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les signes de gravité d'un malaise notamment un AVC, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie et mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés au regard de ses compétences acquises</li> <li>- Identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage)</li> <li>- Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence</li> <li>- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène et appliquer les règles de protection face à un risque infectieux</li> <li>- En absence de médecin proche, appeler le SAMU ou appeler le numéro interne dédié et transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et suivre les conseils donnés</li> <li>- Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné</li> </ul>



	<p><u>Module urgences collectives et SSE 3h30 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre le concept SSE et connaître l'organisation de la réponse du système de santé (ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (ORSEC)</li> <li>- S'intégrer dans les plans de gestion des SSE des ES ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice</li> <li>- Etre sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du « damage control »</li> <li>- Etre sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence)</li> <li>- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un évènement au sein de l'établissement</li> <li>- Connaître les principes de prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès</li> </ul>
<p><b>Méthodes pédagogiques</b></p>	<p>Méthode active –</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Etude de cas, travaux de groupe, exercice de résolution de problèmes,</li> <li>⇒ Ateliers de simulation</li> </ul>
<p><b>Modalité de validation</b></p>	<p><b>⚠ Pour valider son AFGSU de niveau 2, la <u>présence est obligatoire aux 21 heures de formation</u></b></p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>Evaluation formative des apprentissages et compétences tout au long des ateliers de simulation Evaluation à chaud à la fin de chaque journée Recueil de la satisfaction en fin de formation</p>
<p><b>Intervenants</b></p>	<p>Professionnels de santé exerçant aux urgences/SMUR du CH Dieppe et formateurs aux gestes et soins d'urgences, à jour de leur formation selon les normes de l'ANCESU -</p>
<p><b>Organisation</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Durée</b> 7 heures par jour soit <b>21 heures pour 3 jours</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Lieu :</b> Salle AFGSU Bâtiment Pasteur – 2<sup>ème</sup> étage – Centre Hospitalier de Dieppe – Avenue Pasteur – 76200 DIEPPE</p> <p style="text-align: center;"><b>Tarif</b> <b>450 TTC/stagiaire</b> externe au CH Dieppe <i>(Tarif comprenant frais d'enseignement, restauration et frais d'édition de l'attestation)</i></p>
<p><b>Inscription</b></p>	<p style="text-align: center;">✉ <a href="mailto:formation@ch-dieppe.fr">formation@ch-dieppe.fr</a> ☎ 02.32.14.75.08 / 02.32.14.76.27 CENTRE HOSPITALIER DE DIEPPE - Avenue Pasteur - CS 20219 - 76202 DIEPPE Cedex</p>
<p><b>Accessibilité</b></p>	<p>Toute personne se considérant en situation de handicap pourra contacter notre référent handicap (Hélène LECOMTE, <a href="mailto:hlecomte@ch-dieppe.fr">hlecomte@ch-dieppe.fr</a>) pour toute question concernant l'accessibilité et l'adaptation de l'offre de formation.</p>